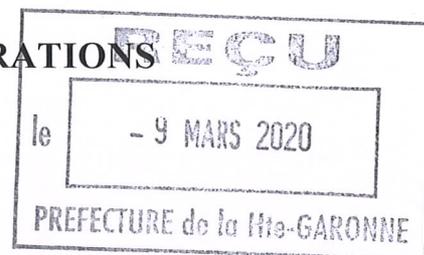


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU PETR PAYS TOLOSAN**

**Séance du 4 mars 2020**



L'an deux mille vingt, le 4 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle du Conseil Municipal de Bouloc.

**Votants :**

**CCHT :** Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Roland CLEMENCON, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Daniel CADAMURO

**CCCB :** Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Claude MARIN

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Véronique MILLET, Léandre ROUMAGNAC

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Patrick PAPILLAULT

**CCVA :** Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Robert SABATIER, Jean-Marie COURTEMANCHE, Isabelle GAYRAUD

**Absents ayant donné pouvoir :** Edmond VINTILLAS à Nicolas ANJARD

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

**Domaine : Administration Générale**

**Délibération n°: 20/143**

**Objet : Soutien pour l'implantation de la ferme pilote à Villematier**

Le Président expose que le projet de création de la « ferme pilote de Villematier », permettra une production légumière collective en agriculture biologique au lieu-dit « la Combe » à Villematier. Cette production est aujourd'hui largement déficitaire sur le territoire du PETR Pays Tolosan, et plus largement en Haute Garonne.

La ferme, d'une superficie de 37 hectares permettra de développer une production de légumes pour approvisionner le marché local et prioritairement le demi-gros : distributeurs et restauration hors-domicile.

Ce projet est porté par le consortium Nourrir La Ville regroupant plusieurs associations et coopératives (SCIC jardins du Girou, Terre de Liens, CIVAM 31, ADEAR 31, ERABLES 31, SCIC le centième singe) : Terre de liens se portera acquéreur du terrain et le collectif envisage de créer une structure ad-hoc pour gérer l'activité de la ferme pilote.

Elle contribuera à la structuration de la filière légumes demi-gros bio et locale avec :

- La réorientation d'une exploitation céréalière vers une production majoritairement maraichère et légumière,
- Le parcours complet formation-accompagnement-travail-coopération, avec des modalités d'installation diversifiées, pour faciliter l'orientation de porteurs de projet, souvent motivés par des modèles de micro-ferme en vente directe, vers la production légumière :
- des contrats de travail de 1 à 2 ans (insertion et/ou professionnalisation) avec une rémunération garantie indépendamment de la production et de la vente des produits
- une formation en alternance associée dans le domaine technique, la gestion d'entreprise agricole, la commercialisation, le juridique
- un encadrement par un professionnel expérimenté en production légumière et des moyens matériels mis à disposition
- un accompagnement global aux problématiques sociales, administratives ou financières personnelles
- la possibilité, à l'issue du parcours, de poursuivre son engagement sur le domaine à travers différents statuts possibles (salarié de droit commun ou coopérateur), avec une surface foncière dédiée aux expérimentations individuelles diversifiée et une surface foncière dédiée aux productions collectives légumières
- la commercialisation garantie des productions par le groupement Cocagne de la Haute-Garonne, avec, en perspective, la contribution à l'approvisionnement de la restauration collective
- Une gouvernance associant exploitants agricoles, partenaires commerciaux, coopératives, associations, collectivités et citoyens
- Le développement de partenariats et d'essaimage.

Ce projet répond aux orientations stratégiques du projet de territoire du PETR Pays Tolosan, car il :

- articule et amplifie les démarches déjà initiées sur le territoire, dans une approche systémique de l'alimentation « du champ à l'assiette » visée dans la candidature de Projet Alimentaire Territorial,

- s'insère dans les objectifs de création d'activités, d'essaimage et d'emplois non délocalisables,
- déploie des emplois pérennes, saisonniers, et d'inclusion sociale,
- inclut les objectifs d'emplois de proximité, d'accessibilité, de mobilité locale et de diminution de déplacement,
- relocalise notre production alimentaire,
- permet l'accessibilité pour tous à l'alimentation durable,
- assure la sécurité alimentaire,
- développe un partenariat public privé, une participation citoyenne,

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- le projet d'implantation de la « ferme pilote de Villematier »
- le soutien pour la création de la structure chargée de son administration.

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour soutenir :**

- le projet d'implantation de la « ferme pilote de Villematier »
- le soutien pour la création de la structure chargée de son administration.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 4 mars 2020.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 4 mars 2020  
Au registre sont les signatures